

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze mai à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du neuf mai 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-5-1-58

OBJET : FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Etaient présents :

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel et BENOIT Pascal,

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

2023D7-5-1-58

OBJET : FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Par une délibération du 20 décembre 2022, le bureau de la Communauté de Communes des Deux Rives approuvait le plan de financement du poste du chargé de projet du dispositif « Petites Villes de Demain » suivant :

Partenaires	Montant sollicités
ANAH	66 250 € HT (25%)
ANCT	66 250 € HT (25%)
Banque des territoires	66 250 € HT (25%)
Auto financement	66 250 € HT (25%)
TOTAL	265 000,00 € HT

Le rôle du chargé de projet est de piloter et de garantir la bonne réalisation des actions qui constitueront le programme de la future Opération de Revitalisation du Territoire.

Or la répartition du financement de ce poste par les partenaires de la CC2R a évolué.

Ce poste peut bénéficier d'un financement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et de la Banque des Territoires à hauteur de 75 % du salaire brut annuel estimé à 53 000 € pendant toute la durée de l'opération.

Il convient aujourd'hui, d'acter le nouveau plan de financement du poste de chargé de projet « Petites Villes de Demain » comme suit :

Partenaires	Montant sollicités
ANAH	124 500€ HT (50%)
Banque des Territoires	66 250 € HT (25%)
Auto financement	66 250 € HT (25%)
TOTAL	265 000,00 € HT

Le Président propose :

- d'approuver le nouveau plan de financement du poste de chargé de projet « Petites Villes de Demain »,
- de l'autoriser à solliciter le financement du poste de Chef de projet « Petites Villes de Demain » auprès de l'ANAH et de la Banque des Territoires,

- de l'autoriser ou son représentant à signer, tout document se rapportant à cette opération.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le nouveau plan de financement du poste de chargé de projet « Petites Villes de Demain »,
- d'autoriser le Président à solliciter le financement du poste de Chef de projet « Petites Villes de Demain » auprès de l'ANAH et de la Banque des Territoires,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer, tout document se rapportant à cette opération.

Fait à Valence d'Agen, le 15 mai 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 16 mai 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de GASQUES

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean Michel BAYLET



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

25 MAI 2023

25 MAI 2023

AR Préfecture

FINANCEMENT POSTE CHEF DE PROJ ET PETITES VILLES DE DEMAIN MODIFICATION PLAN FINANCEMENT

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20230515-2023D7_5_1_58-DE
Numéro d'acte :	2023D7_5_1_58
Date de décision :	15/05/2023
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-1-0-0 (Finances locales / Subventions / demandées)
Fichier acte :	2023D7-5-1-58 FINANCEMENT POSTE CHEF DE PROJ ET PETITES VILLES DE DEMAIN MODIFICATION PLAN FINANCEMENT.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	25/05/2023 11:41:44
Date de réception de l'AR :	25/05/2023 11:42:09